

Séance du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2025

Nombre de conseillers	
- En exercice	13
- Présents	11
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	1
- Exclus	
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	16/10/2025

De la commune de : **ESTIVAREILLES**

Séance du : **24 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 octobre à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin			X	KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo	X			MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis		X									

* Secrétaire séance : Eglantine FRERY *Secrétaires auxiliaires : Julien SEGUY FAVIER

* Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Approbation du rapport de la CLECT
- Point sur le transfert des compétences eau/assainissement à Loire Forez Agglomération
- Point sur le transfert des la compétence musée à Loire Forez Agglomération
- Point PLU Intercommunal
- Renseignements divers
- Questions diverses

Le procès-verbal du dernier conseil doit être modifié comme suit : « Il nous a été signalé que l'ancien puits anciennement situé au centre du village a été aperçu dans une propriété. Les démarches seront effectuées afin que celui-ci nous soit restitué et ce avant sanctions. »

DEL N°01 – 24/10/2025 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport définitif de la CLECT du 16 septembre 2025 approuvant notamment la remunicipalisation de deux voies de circulation (Marandière et les Chomettes) et le transfert d'une voie à l'agglomération (Chemin d'accès à l'antenne des Chomettes)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport définitif de la CLECT pour l'année 2026

POINT SUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. le Maire présente à l'assemblée les négociations en cours avec Loire Forez Agglo concernant le transfert des compétences eau et assainissement à l'agglomération. Il explique qu'il souhaite transférer le matériel acquis sur l'ancien budget eau aux services communautaires. Les négociations sont encore en cours.

POINT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE MUSEE A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. le Maire indique au Conseil qu'un CoPil a eu lieu concernant le transfert éventuel du Musée à Loire Forez Agglomération. Un bureau d'étude est chargé d'analyser le transfert de cette compétence communale. Une suite sera donnée courant avril 2025.

POINT VOIRIE

M. le Maire présente le projet de création du carrefour de la route de Pichillon à la départementale 498. De plus il est proposé de limiter à 30km/h la circulation sur la route des Chomettes à Tortorel.

Un point est fait sur l'avancement du projet de rénovation de la place du monument aux morts avec le bureau d'études de Loire Forez Agglomération.

Charlotte CARRIER propose d'installer un miroir au carrefour de la RD44 et de la RD498 (en bas de l'école) afin de renforcer la sécurité des véhicules vers cet endroit accidentogène.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Étude de devis : M. le Maire présente la réactualisation du devis du mur du chemin du Pavillon par l'entreprise BORY TP. Le coût des travaux est porté à 57 463€ HT au lieu de 41 895.50€ HT.

- Le THD 42 sécurise l'installation de la fibre (ligne de St Jean Soleymieux à Usson)
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9h30.
- L'association du Chemin de fer du Haut Forez demande la gratuité de la salle des fêtes pour Halloween. Cette gratuité leur est accordée.
- M. BLANC indique qu'il a fait le tour de la commune avec l'employé communal pour faire le point sur les travaux de voirie en cours.
- Mme KURNIK demande si les WC du musée ont été réparés.
- Mme BARD indique qu'un problème de refoulement des égouts persiste dans la salle dédiée au club des amis. Il lui est répondu qu'une société de débouchage est intervenue dans la semaine afin de régler ce problème.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY

